

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Marieville tenue le mardi 4 octobre 2016 à 19h30, à la salle des délibérations du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Gilles Delorme, Maire, à laquelle sont présents :

<b>Poste</b>	<b>Nom</b>
Conseillère, district électoral numéro 1	Caroline Gagnon
Conseiller, district électoral numéro 2	Pierre St-Jean
Conseiller, district électoral numéro 3	Marc-André Sévigny
Conseillère, district électoral numéro 4	Monic Paquette
Conseiller, district électoral numéro 5	Louis Bienvenu
Conseiller, district électoral numéro 6	Gilbert Lefort

Sont aussi présentes : Mesdames Madame Francine Tétreault, OMA, directrice générale et Mélanie Calgaro, OMA, greffière adjointe.

Des personnes assistent à la séance.

---

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 Adoption de l'ordre du jour

### **2. ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2.1 Séance ordinaire du Conseil municipal du 13 septembre 2016 à 19 h 30

### **3. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

3.1 Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 9 au 29 septembre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)

3.2 Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 de la Ville de Marieville, conformément à la 5ème mesure précisée dans la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée en vertu de l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec

---

---

#### 4. ADMINISTRATION

- 4.1 Rejet de soumission à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture et installation de systèmes de localisation mondiale (GPS) sur les véhicules de la Ville de Marieville
  - 4.2 Adjudication du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de l'intersection des rues Claude-De Ramezay et du Pont à Marieville
  - 4.3 Adjudication du contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Marieville
  - 4.4 Remplacement du système de chauffage à la caserne
  - 4.5 Achats d'ordinateurs pour le parc informatique de la Ville
  - 4.6 Ordonnance du conseil concernant la vente des immeubles pour non-paiement des taxes et désignation des personnes habiles à enchérir et acquérir pour la Ville de Marieville les immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes
  - 4.7 Nomination d'un maire suppléant
  - 4.8 Autorisation pour la production d'une demande d'aide financière et signature d'une convention dans le cadre du programme «*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016*»
  - 4.9 Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Marieville à la classification horticole «*Les Fleurons du Québec*» pour les années 2017 à 2019
  - 4.10 Participation au projet Arbre-Évolution
  - 4.11 Proposition de partenariat et entente de commandites relatives au financement du marché de Noël 2016 à Marieville
  - 4.12 Entente pour la réalisation d'une course à pied au profit de l'école de Monnoir
  - 4.13 Fermeture d'une section de la rue du Pont, de la rue Rouville et d'une section de la rue Saint-Césaire pour la tenue d'une parade par le Corps de cadets 2917 de Rouville dans le cadre de la journée du Souvenir
-

4.14 Barrages routiers pour la Guignolée 2016

**4.15. Trésorerie**

4.15.1 Présentation des comptes

4.15.2 Décompte progressif numéro 2 - Travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (Parc des Vétérans)

**5. PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

**5.1. Adoption de règlement**

**5.2. Avis de motion**

**6. AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

6.1 Embauche d'un directeur adjoint au service de l'Urbanisme et de l'Environnement

6.2 Nomination d'une greffière et d'une greffière adjointe au service du Greffe

6.3 Règlement complet et final concernant la réclamation pour un dommage de véhicule au dépôt des matériaux secs sur la rue Marcoux

**7. COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

7.1 Communication du Maire au public

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

9.1 Levée de l'assemblée

---

La séance ayant été dûment convoquée, monsieur le Maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

1) **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M16-10-267

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce Conseil avec l'ajout des points suivants :

*6.1 Embauche d'un directeur adjoint au service de l'Urbanisme et de l'Environnement*

*6.2 Nomination d'une greffière et d'une greffière adjointe au service du Greffe*

*6.3 Règlement complet et final concernant la réclamation pour un dommage de véhicule au dépôt des matériaux secs sur la rue Marcoux*

De garder l'ordre du jour ouvert.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

2) **ADOPTION PAR LE CONSEIL DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

2.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016 À 19 H 30**

CONSIDÉRANT que la greffière adjointe a fait parvenir le 16 septembre 2016, à chacun des membres du Conseil municipal, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 septembre 2016 à 19 h 30;

M16-10-268

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 13 septembre 2016 à 19 h 30,

comme étant le juste reflet des délibérations du Conseil.

VOTE :    POUR :    6  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 0

ADOPTÉE

### 3)     **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### 3.1   **Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 9 au 29 septembre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)**

Dépôt des rapports des fonctionnaires et employés concernant la délégation de pouvoir, pour la période du 9 au 29 septembre 2016, conformément aux dispositions du règlement numéro 1125-09 et de l'article 477.2 alinéa 5 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

#### 3.2   **Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 de la Ville de Marieville, conformément à la 5<sup>ème</sup> mesure précisée dans la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée en vertu de l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec**

Dépôt du rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015 de la Ville de Marieville, conformément à la 5<sup>ème</sup> mesure précisée dans la stratégie québécoise d'économie d'eau potable élaborée en vertu de l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau du gouvernement du Québec.

### 4)     **ADMINISTRATION**

#### 4.1   **REJET DE SOUMISSION À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET INSTALLATION DE SYSTÈMES DE LOCALISATION MONDIALE (GPS) SUR LES VÉHICULES DE LA VILLE DE MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT que des soumissions, sur invitation écrite, furent sollicitées par la Ville de Marieville pour la fourniture et

installation de systèmes de localisation mondiale (GPS) sur les véhicules de la Ville de Marieville, conformément aux dispositions de l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire invité a transmis une soumission qui se lisait comme suit, lors de l'ouverture des soumissions par le service du Greffe, le 12 septembre 2016 :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant (excluant les taxes)</b>
Technologies CDWare inc.	27 977,20 \$

CONSIDÉRANT que la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission, le tout en vertu de l'article 4.2 du devis;

M16-10-269

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu

APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

De rejeter la seule soumission reçue à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture et installation de systèmes de localisation mondiale (GPS) sur les véhicules de la Ville de Marieville, laquelle soumission fut ouverte le 12 septembre 2016.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.2 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DES RUES CLAUDE-DE RAMEZAY ET DU PONT À MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville juge opportun de procéder au réaménagement de l'intersection des rues Claude-De Ramezay et du Pont à Marieville ;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, des soumissions, par voie d'invitation, avec système d'évaluation et de pondération des offres, furent sollicitées par la Ville de Marieville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de l'intersection des rues Claude-De Ramezay et du Pont à Marieville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus d'appel d'offres, les soumissionnaires suivants ont présenté une soumission :

- Les Consultants S.M inc.;
- Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.);
- BHP Experts-Conseils SEC;
- Stantec Experts-Conseils inc.;
- Le Groupe-Conseil Génipur inc; et
- Consumaj inc.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'évaluation des offres nécessaire à leur qualification est le suivant :

Nom du soumissionnaire	Pointage intérimaire	Prix (excluant les taxes)	Rang
Les Consultants S.M inc.	87	24 400 \$	1 <sup>er</sup>
Comeau Experts-Conseils (4368894 Canada inc.)	85	36 300 \$	4 <sup>e</sup>
BHP Experts-Conseils SEC	79	50 700 \$	5 <sup>e</sup>
Stantec Experts-Conseils inc.	87	32 000 \$	2 <sup>e</sup>
Le Groupe-Conseil Génipur inc.	94	35 000 \$	3 <sup>e</sup>
Consumaj inc.	71,5	49 000 \$	6 <sup>e</sup>

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection daté du 21 septembre 2016;

M16-10-270

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort

APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon

IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour le réaménagement de l'intersection des rues Claude-De Ramezay et du Pont à Marieville à Les Consultants S.M inc. au montant de 24 400 \$, excluant les taxes; le devis, la soumission et la présente résolution format la convention liant les parties.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-320-00-411 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.3 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville juge opportun d'engager une firme pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT que des soumissions, par appel d'offres public, avec système d'évaluation et de pondération des offres, furent sollicitées par la Ville de Marieville, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Marieville;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus d'appel d'offres, le soumissionnaire suivant a présenté une offre :

- Groupe de Sécurité Garda SENC;

CONSIDÉRANT que le résultat de l'évaluation des offres nécessaire à leur qualification est le suivant :

*Modifiée par la résolution M16-11-288, afin de remplacer au 4<sup>e</sup> considérant, à la 4<sup>e</sup> colonne du tableau, du mot "sans" par le mot "avec"*

Entreprise	Pointage Intérimaire	Taux horaire-1 agent sans véhicule (excluant les taxes)	Taux horaire-1 agent avec véhicule (excluant les taxes)	Rang
Groupe de Sécurité Garda SENC	73,5	1 <sup>ère</sup> année : 29,95 \$ 2 <sup>ème</sup> année : 30,95 \$ 3 <sup>ème</sup> année : 31,95 \$	1 <sup>ère</sup> année : 49,95 \$ 2 <sup>ème</sup> année : 50,95 \$ 3 <sup>ème</sup> année : 51,95 \$	1er

CONSIDÉRANT que le devis prévoit que l'offre de prix devait comporter trois (3) différents termes, soit pour un mandat d'un (1) an, pour un mandat de deux (2) ans et pour un mandat de trois (3) ans et que la Ville se réserve le droit de choisir la durée du mandat;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection daté du 15 septembre 2016;

M16-10-271

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la Ville de Marieville à Groupe de Sécurité Garda SENC pour un terme de trois (3) ans débutant le 6 novembre 2016, aux taux horaires suivants:



pour un agent sans véhicule:

1<sup>ère</sup> année: 29,95 \$, excluant les taxes;  
 2<sup>ème</sup> année: 30,95 \$, excluant les taxes; et  
 3<sup>ème</sup> année: 31,95\$, excluant les taxes;

pour un agent avec véhicule:

1<sup>ère</sup> année: 49,95 \$, excluant les taxes;  
 2<sup>ème</sup> année: 50,95 \$, excluant les taxes; et  
 3<sup>ème</sup> année: 51,95\$, excluant les taxes;

pour une quantité estimée de 1820 heures annuellement, le tout conformément à la soumission de l'entreprise datée du 6 septembre 2016; le devis, la soumission et la présente résolution formant le contrat liant les parties.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire 02-210-01-441 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.4 REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE À LA CASERNE**

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de procéder au remplacement des fournaies à la caserne;

CONSIDÉRANT que des prix ont été sollicités par la Ville de Marieville pour l'acquisition et l'installation de nouvelles fournaies;

CONSIDÉRANT que deux (2) entreprises ont transmis des prix qui se lisent comme suit :

<b><u>Entreprises</u></b>	<b><u>Prix (excluant les taxes)</u></b>
MBEZ	17 500 \$
Les Industries Perform-Air inc.	38 950 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Directeur du service de Sécurité incendie datée du 14 septembre 2016;

M16-10-272

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu  
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

D'adjuger le contrat pour le remplacement du système de chauffage à la caserne, soit le remplacement des fournaies, à MBEZ pour un montant de 17 500,00 \$, excluant les taxes, conformément à la soumission de l'entreprise datée du 21 septembre 2016.

D'emprunter le montant nécessaire au fonds de roulement, remboursable sur une période de 10 ans à compter de l'année 2017, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :    POUR :    6  
           CONTRE : 0  
           ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.5 ACHATS D'ORDINATEURS POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Mariville doit procéder à l'achat de sept (7) nouveaux ordinateurs, soit six (6) postes conventionnels et un (1) portable afin d'assurer un renouvellement progressif de son parc informatique;

CONSIDÉRANT que des offres de service ont été demandées auprès de deux (2) différents fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les deux fournisseurs ont transmis les offres de services suivantes qui se lisent ainsi :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Poste régulier - prix unitaire (excluant les taxes)</u>	<u>Portable (HP Folio)- prix unitaire (excluant les taxes)</u>
CD Info	651,10 \$	1 458,00 \$
Softchoice	915,72 \$	1 380,90 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des offres de service et la recommandation de la Responsable des communications datée du 14 septembre 2016;

M16-10-273

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR :           Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

D'attribuer le contrat à l'entreprise, CD Info, pour l'achat de sept (7) nouveaux ordinateurs, soit six (6) postes conventionnels au coût de 651,10 \$, chacun, excluant les taxes et un (1) ordinateur portable, HP-Folio, au coût de 1 458,00 \$, excluant les taxes, afin d'actualiser le parc informatique de la Ville de Mariville; le tout conformément à la soumission de l'entreprise datée du 13 septembre 2016.

De mandater Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour procéder à l'installation des nouveaux postes informatiques à un tarif horaire de 71,00 \$, excluant les taxes.

D'emprunter le montant nécessaire du fonds de roulement remboursable sur une période de 5 ans, à compter de l'année 2017, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.6 ORDONNANCE DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES ET DÉSIGNATION DES PERSONNES HABILES À ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR POUR LA VILLE DE MARIEVILLE LES IMMEUBLES VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

CONSIDÉRANT qu'après l'expiration des six (6) mois qui suivent la date du dépôt du rôle de perception, le Trésorier doit dresser un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de l'état produit par la Trésorière, en date du 4 octobre 2016, et peut ordonner à la Greffière de vendre ces immeubles à l'enchère publique, à l'endroit désigné dans l'ordonnance en la manière prescrite aux articles 513 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

M16-10-274

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean  
APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort  
IL EST RÉSOLU :

D'ordonner à la Greffière de la Ville de Marieville de vendre à l'enchère publique les immeubles apparaissant à l'état dressé par la Trésorière, en date du 4 octobre 2016 sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie, pour l'année 2014. Ces immeubles seront vendus à l'enchère publique pour les montants d'arrérages de taxes pour les années 2014 à 2016.

Que ladite vente ait lieu à la salle des délibérations du Conseil municipal, le 22 novembre 2016, à 14 h 00, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

D'autoriser madame Isabelle Laurin, Trésorière ou, en son absence, madame Francine Tétreault, Directrice générale et Trésorière adjointe à pouvoir se porter enchérisseur pour et au nom de la Ville de Marieville, lors de la mise en vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales qui se tiendra le 22 novembre 2016, à 14 h 00.

VOTE : POUR : 6  
CONTRE : 0  
ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.7 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant, conformément aux dispositions de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire que le maire suppléant désigné agisse également à titre de substitut du maire au Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rouville, conformément aux dispositions de l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q., c. O-9);

M16-10-275

SUR PROPOSITION DE : Gilles Delorme

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

De désigner madame Caroline Gagnon, conseillère du district électoral numéro 1, maire suppléant et substitut du maire au Conseil de la Municipalité régionale de comté de Rouville, et ce, pour la période du 31 octobre 2016 au 28 février 2017.

VOTE : POUR : 7

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.8 AUTORISATION POUR LA PRODUCTION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME «APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2016»**

CONSIDÉRANT l'existence, au ministère de la Culture et des Communications, du programme d'aide financière intitulé « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016* » ;

CONSIDÉRANT que ce programme d'aide financière vise à accroître l'offre d'activités, de services ou de biens pouvant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs du ministère en ce qui a trait à la consolidation et au développement de la culture et des communications et à favoriser l'innovation, l'expérimentation et le renouvellement de la création;

CONSIDÉRANT que le projet soumis dans le cadre de ce programme a pour objet l'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias;

CONSIDÉRANT qu'un mandataire doit être désigné par la Ville de Marieville relativement au programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'une convention avec le ministre de la Culture et des Communications doit également être signée

relativement à ce programme d'aide financière;

M16-10-276

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

De produire une demande d'aide financière dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016* » du ministère de la Culture et des Communications.

De désigner monsieur Daniel Lalonde, Directeur de la Bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet et de l'autoriser à remplir la demande d'aide financière dans le cadre du programme « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016* ».

D'autoriser la conclusion d'une convention avec le ministre de la Culture et des Communications concernant l'aide financière accordée dans le cadre du programme intitulé « *Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2016* » et d'autoriser la Directrice du service des Loisirs et de la Culture, ou en son absence, le Chef de service aux loisirs du service des Loisirs et de la Culture, à signer ladite convention.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.9 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MARIEVILLE À LA CLASSIFICATION HORTICOLE « LES FLEURONS DU QUÉBEC » POUR LES ANNÉES 2017 À 2019**

CONSIDÉRANT que le programme « *Les Fleurons du Québec* » ont pour objectif de reconnaître les municipalités qui améliorent leur environnement par l'embellissement horticole des lieux à la vue du public;

CONSIDÉRANT que la classification horticole consiste à attribuer aux municipalités participantes un nombre de Fleurons, de zéro à cinq, correspondant au label « *Les Fleurons du Québec* »;

CONSIDÉRANT que de nombreuses municipalités participent à cette classification afin d'améliorer le milieu de vie de leurs citoyens et de renforcer leur sentiment d'appartenance et ainsi permettre à ces municipalités de promouvoir un environnement de qualité auprès des citoyens;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville adhère audit programme depuis 2011 et désire renouveler son adhésion;

M16-10-277

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

De renouveler l'adhésion à la classification horticole « *Les Fleurons du Québec* » pour les années 2017 à 2019 pour un montant total de 1931 \$, excluant les taxes.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire numéro 02-701-50-494, pour l'exercice financier 2017, et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.10 PARTICIPATION AU PROJET ARBRE-ÉVOLUTION**

CONSIDÉRANT que le projet Arbre-Évolution déploie son programme de reboisement social à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que ce programme vise à financer des projets de plantation d'arbres et arbustes des municipalités;

CONSIDÉRANT que le programme inclut notamment, les arbres nécessaires à la réalisation du projet, une assistance technique dans la création du plan de reboisement, de la main d'œuvre qualifiée lors de la plantation et un soutien professionnel après la plantation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville répond aux différents critères d'admissibilité et désire soumettre un projet à cet effet;

M16-10-278

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon

APPUYÉE PAR : Monic Paquette

IL EST RÉSOLU :

Que la Ville de Marieville soumette, dans le cadre du projet Arbre-Évolution, un projet de reboisement de ses parcs et espaces verts municipaux.

D'autoriser la Directrice du service des Loisirs, ou en son absence le Chef de service aux loisirs, à signer les documents nécessaires à la présentation de ce projet.

VOTE :    POUR :    6  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.11 PROPOSITION DE PARTENARIAT ET ENTENTE DE  
COMMANDITES RELATIVES AU FINANCEMENT DU  
MARCHÉ DE NOËL 2016 À MARIEVILLE**

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville tiendra un marché de Noël les 9, 10 et 11 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville désire, afin de voir au financement dudit marché, offrir à des commanditaires le choix de différents plans de partenariat;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, une entente de commandite devra être signée avec les différents partenaires financiers;

M16-10-279

SUR PROPOSITION DE : Gilbert Lefort  
APPUYÉE PAR :            Monic Paquette  
IL EST RÉSOLU :

D'approuver la proposition de partenariat et le projet d'entente de commandite relativement au financement du marché de Noël qui se tiendra les 9, 10 et 11 décembre 2016 joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la Responsable des communications ou en son absence la Directrice générale à signer les ententes de partenariat pour et au nom de la Ville de Marieville et tous documents afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE :    POUR :    6  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.12 ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UNE COURSE  
À PIED AU PROFIT DE L'ÉCOLE DE MONNOIR**

CONSIDÉRANT que l'école de Monnoir a réalisé, au cours de l'année 2016, une course à pied afin d'amasser des fonds pour l'aménagement de sa cour, aux termes de laquelle des parcours de 1 km, 2,5 km, 5 km et 10 km ont été proposés aux participants et qu'une entente avait été signée à cet effet;

CONSIDÉRANT la réussite de cet événement en 2016;  
CONSIDÉRANT que l'école de Monnoir désire tenir cet événement, une fois de plus, en 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville promeut l'activité physique et les saines habitudes de vie sur son territoire et que cette course à pied s'inscrit dans cette optique ;

CONSIDÉRANT que les trajets empruntés dans les rues de Marieville devront être approuvés par le Conseil municipal de la Ville de Marieville;

CONSIDÉRANT que l'école de Monnoir a, de nouveau, sollicité la Ville afin de l'aider dans la logistique de cet événement ainsi que pour le prêt de matériel, tels barrières, chaises, tables et chapiteaux;

CONSIDÉRANT que la signature d'une nouvelle entente est donc nécessaire pour la tenue d'une autre course à pied à Marieville qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017;

M16-10-280

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny

APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion d'une entente avec la Commission scolaire des Hautes-Rivières représentée par le Conseil d'établissement de l'école de Monnoir pour la tenue d'une course à pied qui aura lieu le dimanche 11 juin 2017 afin de permettre à l'école de Monnoir d'amasser des fonds pour différents projets. Le tout selon les termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser la Directrice du service des Loisirs et de la Culture, ou en son absence le Chef de service au service des Loisirs et de la Culture à signer ladite entente.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.13 FERMETURE D'UNE SECTION DE LA RUE DU PONT, DE LA RUE ROUVILLE ET D'UNE SECTION DE LA RUE SAINT-CÉSAIRE POUR LA TENUE D'UNE PARADE PAR LE CORPS DE CADETS 2017 DE ROUVILLE DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE DU SOUVENIR**

CONSIDÉRANT que le Corps de cadets 2017 de Rouville dans le cadre de la journée du Souvenir désire organiser une parade dans les rues de la Ville;

CONSIDÉRANT que le point de départ de la parade sera à la maison des Loisirs sur la rue du Pont et se terminera devant l'ancien Épitaphe de la rue Saint-Césaire;



CONSIDÉRANT qu'à cet effet, le Corps de cadets 2917 de Rouville demande la fermeture d'une section de la rue du Pont entre les rues Jeannotte et Rouville, la rue Rouville ainsi que la rue Saint-Césaire, entre la rue Rouville jusqu'à la rue Edmond-Guillet et ce, le samedi 12 novembre 2016 à compter de 9 h 30 jusqu'à 11 h;

CONSIDÉRANT l'article 293 du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q. c. C-24.2) qui permet à la personne responsable de l'entretien d'un chemin public, au moyen d'une signalisation appropriée, lors d'événements exceptionnels, d'épreuves ou de compétitions sportives, de restreindre ou d'interdire sur ce chemin, pendant une période de temps qu'elle spécifie, la circulation des véhicules ou de certains d'entre eux;

M16-10-281

SUR PROPOSITION DE : Pierre St-Jean

APPUYÉE PAR : Gilbert Lefort

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser la fermeture d'une section de la rue du Pont entre les rues Jeannotte et Rouville, la rue Rouville ainsi que la rue Saint-Césaire, entre la rue Rouville jusqu'à la rue Edmond-Guillet et ce, le samedi 12 novembre 2016 à compter de 9 h 30 jusqu'à 11 h pour la tenue d'une parade par le Corps de cadets 2917 de Rouville dans le cadre de la journée du Souvenir.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### **4.14 BARRAGES ROUTIERS POUR LA GUIGNOLÉE 2016**

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb Conseil 1671 désirent, dans la cadre de la Guignolée 2016, tenir des barrages routiers sur différentes rues et artères de la Ville;

CONSIDÉRANT que l'une des artères principales de la Ville, soit la rue Claude-De Ramezay (Route 227) est sous juridiction du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que l'intersection de la rue du Pont et Claude-De Ramezay est un endroit prisé pour la collecte de fonds pour la Guignolée des Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT qu'un permis d'événements spéciaux doit être produit auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Ville doit intervenir afin de donner son accord pour cette demande de permis;

---

M16-10-282

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu  
 APPUYÉE PAR : Monic Paquette  
 IL EST RÉSOLU :

Que la Ville donne son accord à la demande de permis d'évènements spéciaux présentée au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports par les Chevaliers de Colomb Conseil 1671 afin qu'un barrage routier puisse être tenu à l'intersection des rues du Pont et Claude-De Ramezay dans le cadre de la Guignolée 2016.

D'autoriser la Directrice du service des Loisirs et de la Culture ou en son absence le Chef de service aux loisirs à signer tous documents pour donner plein effet à la présente résolution.

VOTE : POUR : 6  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

#### 4.15 TRÉSORERIE

##### 4.15.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

M16-10-283

SUR PROPOSITION DE : Caroline Gagnon  
 APPUYÉE PAR : Pierre St-Jean  
 IL EST RÉSOLU :

D'approuver les listes des comptes payés et à payer jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser la Trésorière, ou en son absence la Trésorière adjointe, à effectuer les paiements à qui de droit.

En date du 23 septembre 2016, les comptes totalisent la somme de 1 560 067,71 \$ et se répartissent comme suit :

<b>Fonds d'administration</b>	<b>1 489 253,98 \$</b>
Salaires payés le 15 septembre 2016	33 655,70 \$
Salaires payés le 22 septembre 2016	37 158,03 \$
<b>Total des salaires</b>	<b>70 813,73 \$</b>

VOTE : POUR : 6  
 CONTRE : 0  
 ABSENT : 0

ADOPTÉE

**4.15.2 DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NUMÉRO 2 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC AU BOUT DU BOULEVARD IVANIER À MARIEVILLE (PARC DES VÉTÉRANS)**

CONSIDÉRANT que le contrat pour les travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (parc des Vétérans), a été adjugé à Lacaille-Vincelette Transport inc. conformément à la résolution M16-07-190;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement du décompte progressif numéro 2 datée du 6 septembre 2016 du Chef de service - Volet génie civil au service des Travaux publics;

M16-10-284

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny

APPUYÉE PAR : Caroline Gagnon

IL EST RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 23 211,27 \$, excluant les taxes, en référence au décompte progressif numéro 2, à Lacaille-Vincelette Transport inc. pour les travaux d'aménagement d'un parc au bout du boulevard Ivanier à Marieville (parc des Vétérans), conformément à la recommandation de paiement du Chef de service – Volet génie civil au service des Travaux publics, datée du 6 septembre 2016. Le tout sous réserve de l'obtention par la Ville de Marieville de toutes les quittances des sous-contractants ayant participé auxdits travaux.

Le montant nécessaire a été approprié à même le surplus libre de la Ville et affecté au paiement de cette dépense.

VOTE : POUR : 6

CONTRE : 0

ABSENT : 0

ADOPTÉE

**5) PROJET DE RÈGLEMENT ET AVIS DE MOTION**

**5.1 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

**5.2 AVIS DE MOTION**

**6) AFFAIRES GÉNÉRALES OU NOUVELLES**

---

## **6.1 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT le départ de Madame Caroline Pagé qui occupait le poste permanent à temps plein de directrice du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Marieville a révisé la structure organisationnelle du service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

M16-10-285

SUR PROPOSITION DE : Monic Paquette

APPUYÉE PAR : Marc-André Sévigny

IL EST RÉSOLU :

D'embaucher monsieur *Jonathan Chevrier*, à titre de Directeur adjoint du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et ce, à compter du 24 octobre 2016. Le Directeur adjoint de l'Urbanisme et de l'Environnement sera sous l'autorité de la Directrice générale adjointe et aura notamment, les fonctions et responsabilités suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre les règlements d'urbanisme et leurs modifications ;
- Participer à l'émission des permis et certificats ;
- Assurer l'application des règlements municipaux, des règlements d'urbanisme, ceux relatifs à l'environnement, incluant le règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées et le règlement de contrôle intérimaire;
- Gérer les plaintes concernant l'application des règlements et assurer le suivi relatif à la rédaction et l'envoi, le cas échéant, des avis et constats d'infraction ;
- Assurer le suivi et gérer les dossiers relatifs aux dérogations mineures, au plan d'implantation et d'intégration architecturale et aux demandes d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
- Agir à titre de personne ressource lors des réunions du Comité consultatif d'urbanisme ;
- Évaluer et recommander des solutions en relation avec les problématiques d'urbanisme et d'environnement ;
- Témoigner au besoin devant les différents tribunaux ;
- Toutes autres fonctions ou responsabilités connexes que la Ville jugera être de ses compétences et habiletés.

De plus, le Directeur adjoint du service de l'Urbanisme et de l'Environnement assumera toutes les responsabilités liées à l'élaboration et à l'administration du budget du service ainsi qu'à la préparation de recommandations à la Direction générale. Il assumera également la gestion du personnel de son service, soit un inspecteur en bâtiments, un préposé à l'inspection, une secrétaire ainsi qu'un préposé à l'inspection étudiant en période estivale.

Le salaire annuel versé est assujéti à la *Politique concernant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Marieville*.

VOTE :    POUR :    6  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 0

ADOPTÉE

## **6.2 NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE ET D'UNE GREFFIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT que la Greffière adjointe a acquis, depuis son embauche, les habiletés requises pour assumer la direction du service du Greffe de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

M16-10-286

SUR PROPOSITION DE : Marc-André Sévigny

APPUYÉE PAR :            Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

De nommer, madame *Mélanie Calgaro*, à titre de Greffière du service du Greffe, et ce, à compter du 4 octobre 2016. La Greffière sera sous la responsabilité de la Directrice générale et aura notamment, les fonctions et responsabilités suivantes :

- la coordination et la supervision de ce qui suit :
    - la préparation et le suivi des séances du conseil;
    - la rédaction des règlements et leur traitement;
    - la tenue à jour de la codification administrative des règlements;
    - la rédaction et la diffusion des avis publics décrétés par les différentes lois régissant le domaine municipal;
    - le traitement des appels d'offres;
    - la gestion des assemblées publiques de consultation;
    - la gestion du personnel du service du Greffe;
    - la préparation et l'application du budget.
  - la garde des archives et la gestion du calendrier de conservation;
  - la garde du sceau de la municipalité;
  - le traitement des demandes d'accès à l'information en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
  - la gestion des ententes et des contrats;
  - la tenue des élections municipales et des référendums sur le territoire de la municipalité;
  - la gestion des demandes de révision d'évaluation foncière;
-

- la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

Conséquemment à ce qui précède de nommer madame *Nancy Forget*, à titre de greffière adjointe, en sus de ses fonctions de Directrice générale adjointe, et ce, à compter du 4 octobre 2016.

Le salaire annuel versé est assujéti à la Politique concernant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Marieville.

VOTE :   POUR :    6  
          CONTRE : 0  
          ABSENT : 0

ADOPTÉE

### **6.3   RÈGLEMENT COMPLET ET FINAL CONCERNANT LA RÉCLAMATION POUR UN DOMMAGE DE VÉHICULE AU DÉPÔT DES MATÉRIAUX SECS SUR LA RUE MARCOUX**

*Modifiée par la  
résolution M16-11-  
288, afin de remplacer  
au premier alinéa de la  
proposition le mot  
"excluant" par le mot  
"incluant"*

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une réclamation de madame Lise Champagne pour un bris de son véhicule survenu au dépôt des matériaux secs sur la rue Marcoux;

CONSIDÉRANT que le 23 août 2016, la voiture de madame Lise Champagne a été endommagée lorsque la clôture au dépôt des matériaux secs a glissée des mains de l'employée et est tombée sur le capot du véhicule;

CONSIDÉRANT que madame Champagne réclame à la Ville les coûts de réparation de son véhicule suite à cet incident;

CONSIDÉRANT que deux estimations ont été faites pour la réparation du véhicule;

CONSIDÉRANT que la Ville est d'accord de payer les coûts selon la plus basse estimation reçue, soit celle effectuée par Cirage d'auto P.T. enr., le tout sans admission de responsabilité;

M16-10-287

SUR PROPOSITION DE : Louis Bienvenu

APPUYÉE PAR :           Pierre St-Jean

IL EST RÉSOLU :

De verser un montant de 727,79 \$, incluant les taxes, à madame Lise Champagne, à titre de règlement complet et final du dossier de réclamation concernant un bris à son véhicule, survenu au dépôt des matériaux secs sur la rue Marcoux le 23 août 2016 et ce, sans admission de responsabilité, le tout sur réception d'une quittance finale et totale dûment signée par madame Lise Champagne.

D'approprier le montant nécessaire du poste budgétaire numéro 02-190-00-429 et de l'affecter au paiement de cette dépense.

VOTE :    POUR :    6  
              CONTRE : 0  
              ABSENT : 0

ADOPTÉE

## **7)        COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC**

### **7.1    Communication du Maire au public**

Monsieur le Maire transmet, aux citoyens présents, les informations suivantes :

- Invitation dans le cadre de la Sécurité et de la prévention des incendies : Journée porte ouverte, visite de la caserne des pompiers le samedi 15 octobre de 10 h à 14 h.
- Le service des Travaux publics procédera à des travaux de drainage des bornes d'incendie durant la semaine du 24 au 28 octobre 2016. Pour des informations complémentaires d'ordre technique, le maire invite les citoyens à consulter le site internet.
- Monsieur le Maire mentionne que la prochaine collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que de matériel de technologies de l'information et des communications (TIC) (informatique, électronique, électrique et téléphonique) aura lieu le samedi 8 octobre, entre 8 h et 12 h, au garage municipal.
- La Ville de Marieville, dans le cadre de son projet de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des fleurs, des bacs et des jardinières de son territoire est fière de vous informer que grâce à son système de gouttières et de réservoir, la Ville a recueilli près de 13 000 gallons d'eau, du mois de mai au mois de septembre 2016.

## **8)        PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **9)        LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **9.1    Levée de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

---

Gilles Delorme  
Maire

---

Mélanie Calgaro, OMA,  
notaire, Greffière

---